



# לומדים

פרשת וישלח

## Violence et respect אלימות ודרכי נעם

Dieu a donné à l'homme la faculté de se contrôler, et des qualités morales qui l'aident à se comporter avec respect. Parfois les gens se comportent avec violence. Comment doit-on agir face à ce genre de personnes ?

### יעקב ועשו - Yaacov et Essav

Dans la *paracha* de cette semaine, la Torah nous raconte comment Yaacov réagit face à Essav :

#### 1. Béréchit 27 :41

Essav éprouva de la rancœur envers Yaacov au sujet de la bénédiction accordée par son père. Essav se dit : « Le deuil de mon père<sup>a</sup> approchera, et je tuerai Yaacov. »

#### 1a. Commentaire du Radak (Rabbi David Kimhi)

a. **Le deuil de mon père** : j'attends que mon père meure (...) et ensuite je pourrai tuer Yaacov. Je ne le ferai pas de son vivant, pour ne pas causer sa mort prématurément.

1. ספר בראשית פרק כז פסוק מא  
וַיִּשְׁטֵם עֵשָׂו אֶת יַעֲקֹב עַל הַבְּרָכָה  
אֲשֶׁר בָּרַךְ אָבִיו וַיֹּאמֶר עֵשָׂו בְּלִבּוֹ  
יִקְרְבוּ יְמֵי אָבִי וְאֶהְרֶג אֶת  
יַעֲקֹב אָחִי.

Yaacov s'enfuit à 'Haran, où il fonde une famille. Vingt ans plus tard, il revient en *Eretz Israël*.

#### 2. Béréchit 32

(4) Yaacov envoya des messagers à la rencontre d'Essav son frère, en terre de Séir, dans la campagne d'Edom (...). (6) (...) Je les ai envoyés pour annoncer à mon maître, **afin de trouver grâce à tes yeux<sup>a</sup>**. (7) Les messagers revinrent vers Yaacov et lui dirent : « Nous sommes allés auprès de ton frère Essav<sup>b</sup>, et lui aussi vient à ta rencontre, **accompagné de 400 hommes.** »

#### 2a. Commentaire de Rachi (Rabbi Chlomo Yits'haki)

a. **Trouver grâce à tes yeux** : Je viens en paix et je souhaite recevoir ton affection.  
b. **Nous sommes allés auprès de ton frère Essav** : Celui dont tu disais : « C'est mon frère », mais il se comporte comme Essav le mauvais, sa haine est toujours présente.

#### 2. ספר בראשית פרק לב

(ד) וַיִּשְׁלַח יַעֲקֹב מַלְאָכִים לִפְנֵי אֵל  
עֵשָׂו אָחִיו אֶרְצָה שְׂעִיר שָׂדֵה אֲדוֹם: ...  
(ו) ... וְאֶשְׁלַחָה לְהַגִּיד לְאָדְנִי לְמַעַן חַן  
בְּעֵינֶיךָ<sup>א</sup>: (ז) וַיָּשָׁבוּ הַמַּלְאָכִים אֶל יַעֲקֹב  
לֵאמֹר בָּאוּ אֵל אָחִיךָ אֵל עֵשָׂו וְגַם  
הַלֵּךְ לִקְרַאתְךָ וְאַרְבַּע מֵאוֹת אִישׁ עִמּוֹ.



Yaacov se prépare à la rencontre avec Essav :

### 3. Béréchit 32

(8) Yaacov fut très effrayé et anxieux et il partagea en deux camps tout le peuple qui l'accompagnait, ainsi que le gros et le menu bétail et les chameaux (9) en se disant : Si Essav attaque et anéantit un des camps, l'autre camp<sup>a</sup> pourra y réchapper. (...) (10) Yaacov dit : « D.ieu de mon père Avraham et D.ieu de mon père Yits'hak (...).

### 3a. Commentaire de Rachi

a. **L'autre camp** : il s'est préparé de trois manières : par des cadeaux, par la prière et sur le plan militaire.

### 3. ספר בראשית פרק לב

(ח) וַיֵּרָא יַעֲקֹב מְאֹד וַיִּצְרֶה לוֹ וַיַּחֲצֵ אֶת הָעָם אֲשֶׁר אִתּוֹ וְאֶת הַצֹּאן וְאֶת הַבְּקָר וְהַגְּמָלִים לְשְׁנֵי מַחֲנֹת (ט) וַיֹּאמֶר אִם יָבֹא עֲשׂוֹ אֶל הַמַּחֲנֶה הָאֶחָד וְהָקְהוּ וְהָיָה הַמַּחֲנֶה הַנִּשְׁאָר<sup>a</sup> לְפָלִיטָה: (י) וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב אֱלֹקֵי אָבִי אַבְרָהָם וְאֱלֹקֵי אָבִי יִצְחָק...

Après tous ces préparatifs, Yaacov rencontre Essav et à sa grande surprise :

### 4. Béréchit, 32:4

Essav courut à sa rencontre, **l'enlaça, se jeta à son cou et l'embrassa**, et ils pleurèrent.

### 4. ספר בראשית פרק לג פסוק ד

וַיָּרֶץ עֲשׂוֹ לִקְרַאתוֹ וַיַּחְבְּקֵהוּ וַיִּפֹּל עַל צַוְאָרוֹ וַיִּשְׁקֵהוּ וַיִּבְכּוּ.

### 5. Commentaire du Ramban (Rabbi Moché ben Na'hman) sur Béréchit, 32:5-8

(...) Lorsqu'il vit les honneurs que lui avait réservés Yaacov, et après qu'il s'était abaissé en se prosternant à terre sept fois devant lui (...) il fut pris de pitié et pensa que Yaacov reconnaissait ainsi sa *bekhora*\* et sa supériorité sur lui (...).

\* Cf. le fichier sur Toldot.



1. Pourquoi Essav veut-il tuer Yaacov ?
2. Pourquoi Yaacov envoie-t-il des messagers à Essav ?
3. Pourquoi Yaacov se prépare-t-il à la rencontre avec Essav de différentes manières ?
4. Pourquoi Essav revient sur son intention de tuer Yaacov ? (textes 3a et 5)
5. Quelle leçon pouvez-vous tirer du comportement de Yaacov sur la manière de réagir face à une personne qui veut vous nuire ?



## L'interdiction de se comporter avec violence - האסור לנהג באלימות

La Torah décrit comment on doit se comporter au *Beit Din* (tribunal rabbinique) avec une personne reconnue coupable et passible de *malkout*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Malkout : Punition infligée par le Beit Din en cas de transgression volontaire d'une interdiction.

### 6. Devarim, 25

(2) Or, si le coupable a mérité la peine de *malkout*, le juge le fera coucher par terre et battre, en sa présence (...). (3) Il lui infligera quarante coups, **sans plus** ; autrement, en dépassant ce nombre, on lui infligerait trop de coups, et ton frère serait avili à tes yeux.

### 6. ספר דברים פרק כה

(ב) וְהָיָה אִם בֵּין הַכּוֹת הִרְשָׁע וְהַפִּילוֹ הַשֹּׁפֵט וְהָקְהוּ לְפָנָיו... : (ג) אַרְבָּעִים יִכּוּנוּ לֹא יוֹסִיף פֶּן יוֹסִיף לְהַכּוֹתוֹ עַל אֱלֹהֵי מִכָּה רַבָּה וְנִקְלָה אַחִידָה לְעֵינָיֶךָ.

Ainsi, nous avons vu que la Torah nous met en garde de ne pas fouetter plus que nécessaire une personne reconnue coupable et condamnée à la punition de *malkout*. Nos Sages en ont déduit qu'il existe **une interdiction de la Torah de frapper toute personne** :

7. קיצור שולחן ערוך (ר' שלמה גאנצפריד) ,  
*Choulkhan Aroukh abrégé* (Rabbi Chlomo Ganzfried), chapitre 184, paragraphe 1

Il est interdit à toute personne de frapper son prochain, **et si on le fait, on transgresse une interdiction de la Torah**, comme il est dit : « Or, si le coupable a mérité la peine de *malkout* (...) Il lui infligera quarante coups, sans plus (...) ».

La Torah est stricte en ce qui concerne les coups infligés à celui qui est reconnu coupable, donc à plus forte raison en ce qui concerne les coups portés au juste (qui n'a pas été condamné par le *Beit Din*).



La Torah est très sévère envers celui qui frappe son prochain, comme c'est expliqué dans la Michna :

8. Michna, Baba Kama, chapitre 8, michna 1

Celui qui blesse son prochain<sup>a</sup> doit le dédommager pour cinq raisons<sup>b</sup> :

- Pour la diminution<sup>c</sup> de sa capacité physique
- Pour la souffrance<sup>d</sup> causée
- Pour les soins nécessaires
- Pour la perte de journées de travail<sup>e</sup>
- Pour la honte<sup>f</sup> provoquée

8a. Commentaire du Kehati (Rabbi Pin'has Kehati)

- Celui qui blesse son prochain** : celui qui l'a frappé et blessé.
- Doit le dédommager pour cinq raisons** : pour les cinq torts causés.
- La diminution** : parce qu'il lui a nuï et l'a affaibli.
- Pour la souffrance** : il lui a causé de la souffrance.
- La perte des journées de travail** : parce qu'il ne peut pas travailler pendant plusieurs jours à cause de sa condition physique.
- Pour la honte** : parce qu'il lui a fait honte.

8. משנה בבא קמא  
פרק ח משנה א

החובל בחבירו<sup>א</sup> חייב עליו  
משום חמשה דברים<sup>ב</sup> :

- כְּנֻקָּה<sup>ג</sup>.
- בְּצַעַר<sup>ד</sup>.
- בְּרַפּוּי<sup>ה</sup>.
- בְּשִׁבְתָּהּ<sup>ו</sup>.
- וּבְבוֹשָׁתָהּ<sup>ז</sup>.

1. Qui a le droit de frapper son prochain et dans quelles circonstances ?
2. Pourquoi est-il interdit de frapper plus que les 40 coups de *malkout* prévus dans la Torah ?
3. Quelle est la loi concernant celui qui a frappé son prochain et l'a blessé ?
4. Expliquez à quoi correspondent les amendes suivantes et donnez un exemple concret : souffrance, honte.



## דרכים למנוע אלימות - Comment éviter la violence ?

Nos Sages nous ont donné plusieurs conseils afin d'éviter les situations de violence.

9. Michlé, 17 :14

Le début d'une dispute, c'est comme une écluse qu'on ouvre<sup>a</sup> : avant que la querelle éclate, cède la place<sup>b</sup>.

9a. Commentaires

- Le début d'une dispute, c'est comme une écluse qu'on ouvre** : celui qui commence une dispute est comme celui qui creuse un trou dans les parois d'une écluse, l'eau finit par en sortir et le trou s'élargit. Il en va de même pour les disputes, qui vont toujours en s'aggravant (Rachi).
- Avant que la querelle éclate** : abandonne, car si tu ne le fais pas, elle ne fera que grandir et tu ne pourras plus en sortir (Le Gaon Rabbi Éliahou de Vilna - הגר"א - הגאון רבי אליהו מוילנא - מילנא).

9. ספר משלי פרק יז פסוק יד

פּוֹטֵר מִים רְאשִׁית מְדוּן<sup>א</sup>  
וּלְפָנַי הַתְּגַלַּע הָרִיבָה נָטוּשׁ.

### 10. Talmud Bavli, Traité 'Houlin, 98a

Rabbi Il'a disait : le monde ne tient que grâce à ceux **qui se retiennent<sup>a</sup> au moment des disputes**, comme il est dit : « Le monde repose sur la retenue ».

### 10a. Commentaire de Rachi

a. **Ceux qui se retiennent :**  
ceux qui se taisent.

### 10. תלמוד בבלי מסכת חולין דף פט עמוד א

אמר רבי אילעא: אין העולם מתקיים אלא בשביל מי שבולם את עצמו<sup>א</sup> בשעת מריבה, שנאמר: "תולה ארץ על בלימה".

### 11. מנורת המאור (רבי יצחק אבוהב), Menorat Ha-Maor (Rabbi Yits'hak Abouhav), volume 2, règle 7, partie 2, chapitre 1

Même si c'est l'autre qui a commencé (...) et même s'il est entêté et veut absolument se disputer, heureux celui qui arrive à dominer sa colère et réussit à supporter les provocations de son camarade, et malheur à celui qui lui a fait honte !

1. Indiquez deux conseils que nos Sages donnent afin d'éviter les disputes.
2. Proposez 2 autres idées qui permettraient d'éviter la violence.
3. a. Décrivez un incident violent que vous avez vécu.  
b. Décrivez ce que vous avez ressenti durant la dispute, puis quelques jours plus tard.



## אלימות מלולית - La violence verbale

Quelle est l'opinion de la Torah quant à la violence verbale ?

### 12. Vayikra, 19:14

**Tu n'insulteras pas un sourd<sup>a</sup>** et tu ne placeras pas d'obstacle devant un aveugle ; tu craindras ton D.ieu, je suis l'Éternel.

### 12a. Commentaire de Rachi

a. **Tu n'insulteras pas un sourd :** et cela inclut toute personne.

12. ספר ויקרא פרק יט פסוק יד  
לא תקלל חרש<sup>א</sup> ולפני עור לא תתן מכשל ויראת מאלקיך אני ה'.

Le *Sefer Ha-'Hinoukh* explique :

### 13. ספר החינוך (ר' אהרן הלוי), Sefer Ha-'Hinoukh (Rabbi Aharon Halevi) mitsva 231

N'insulte personne du peuple d'Israël, que ce soit un homme ou une femme, et même s'ils n'entendent pas l'insulte, comme il est dit : « Ne maudis pas le sourd ».

La source de la Mitsva est le fait que D.ieu nous interdit de blesser verbalement notre prochain de la même manière qu'Il nous a interdit de le blesser physiquement.

1. Pourquoi l'interdiction d'insulter est-elle mentionnée dans la Torah précisément au sujet des sourds ?
2. À votre avis, le fait de vexer un camarade est-il considéré comme de la violence ? Pourquoi ?
3. La violence verbale est également présente dans les réseaux sociaux. Explique pourquoi ce type de violence peut faire encore plus mal que des mots prononcés oralement.



www.lamorim.org | info@lamorim.org  
Dvorah Serrao, directrice de Lamorim  
Florence Touati-Wachstock, experte pédagogique Lamorim  
© Tous droits réservés - Reproduction interdite

אתר אינטרנט: www.elami-elatzmi.co.il  
דוא"ל: elami@elami-elatzmi.co.il | טל: 04-9978164  
חברי המערכת: הרב מאיר אסולין, שלומית שרפי | 80-5-10  
עיצוב: סטודיו 'גרפיקטו' 054-4965150 | אזור: עטרה רבקה צינמן 052-7737303